

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 522 939

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

N° 83 04088

(54) Forme à élargir des chaussures.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 43 D 3/08.

(22) Date de dépôt..... 7 mars 1983.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : IT, 15 mars 1982, n° 21138 B/82.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 37 du 16-9-1983.

(71) Déposant : BREVETTI CAMINITI DI BRUNO CAMINITI, société individuelle de droit italien. —
IT.

(72) Invention de : Bruno Caminiti.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Charras,
3, place Hôtel-de-Ville, 42000 St-Etienne.

L'invention a pour objet une forme pour élargir des chaussures.

La présente invention concerne plus particulièrement une forme pour élargir des chaussures, équipée d'un dispositif pour régler, si nécessaire, son ouverture, et d'un élément en forme d'écusson permettant d'adapter la forme tant à des chaussures droites qu'à des chaussures gauches.

Selon l'art antérieur, les formes pour élargir les chaussures sont, d'une manière connue, constituées d'une première demi-forme et d'une seconde demi-forme reliées par une charnière du côté opposé au bout de la chaussure, et équipées d'un mécanisme permettant de les écarter en vue d'exercer une force tendant à élargir une chaussure contenant la forme.

L'articulation dans ces formes traditionnelles étant à point d'appui fixe, l'écartement des deux demi-formes ne peut avoir lieu qu'au niveau du bout d'une chaussure, de sorte qu'on ne peut pas utiliser ce type de forme pour forcer une chaussure au niveau de la plante et/ou du cou-de-pied.

En outre, ces formes conventionnelles sont du type "ambidextre", c'est-à-dire qu'on les utilise autant pour des chaussures droites que pour des chaussures gauches, ce qui entraîne cependant une déformation évidente de la chaussure et des effets indésirables qui en sont les conséquences.

Le but recherché selon la présente invention est de fournir une forme dont la structure est étudiée pour permettre soit l'écartement des deux demi-formes au niveau du bout d'une chaussure, soit leur écartement parallèle, soit encore leur écartement au niveau de la partie de chaussure qui est opposée au bout de celle-ci.

Un autre but de l'invention est de fournir une forme équipée de moyens permettant d'adapter la forme tant à une chaussure droite qu'à une chaussure gauche, et cela, sans provoquer de déformation de la chaussure concernée.

Ces caractéristiques et d'autres encore ressortiront de la suite de la description.

Pour bien fixer l'objet de l'invention, sans toutefois le limiter, aux figures des dessins où :

La figure 1 est une vue partielle en coupe de la partie avant de la forme selon l'invention, cette dernière étant dans sa position complètement fermée ;

La figure 2 est une vue d'ensemble de ladite forme ;

Les figures 3, 4 et 5 représentent la forme de la figure 1, dans trois positions d'ouverture différentes.

En se référant aux figures, on a désigné généralement par (1) une forme pour élargir des chaussures, selon l'invention, qui comprend une partie avant constituée par deux pièces symétriquement opposées, identiques, (2), (2'), comportant chacune une cavité intérieure (3) et une surface inclinée (4). Les deux pièces (2), (2') sont reliées l'une à l'autre, au niveau de la cavité (3), au moyen d'un ressort extensible (5) placé transversalement à l'axe de la forme (1).

Un élément en forme de coin (6) est établi pour être déplacé le long des surfaces inclinées (4), par vissage sur une partie filetée (7) d'une tige (8). Cette dernière porte une rondelle fixe (9) coopérant avec une plaque (10) s'appuyant sur la partie frontale arrière (11), (11') des pièces (2), (2'), respectivement.

Chaque partie frontale (11), (11') est pourvue d'une console faisant saillie (12), (12') qui délimite, avec une console sous-jacente, espacée, (13), (13') (seule la console (13) étant visible, figure 2), un intervalle (14) qui reçoit une plaque (15) ayant une aile équerrée (16) et articulée entre les consoles (12'), (13'), au moyen d'un axe (17). La plaque (15) est munie, en plus du trou permettant le passage de l'axe (17), de trois autres trous (18), (19) et (20), ce dernier étant de forme allongée.

L'aile (16) de la plaque (15) comporte deux trous oblongs destinés à recevoir l'extrémité d'une tige filetée (23), figure 2, sur laquelle on peut visser un élément conformé en talon (24) présentant à cet effet, des trous traversants filetés (25) et (26).

Les tiges (8) et (23) sont pourvues de trous latéraux (27), figure 2, pour recevoir des chevilles (28) soladires d'écussons conformés (29), (29') amovibles. L'écusson (29) est conformé au profil d'une chaussure droite et l'écusson (29') au profil d'une chaussure gauche.

La solution proposée permet d'adapter la forme (1) aussi bien à une chaussure droite qu'à une chaussure gauche, simplement par mise en place de l'écusson (29) sur la pièce (2), si la chaussure à élargir est une chaussure droite, ou

de l'écusson (29') sur la pièce (2'), si la chaussure est une chaussure gauche. Cet agencement offre l'avantage important ci-après : lorsque la chaussure concernée est forcée sous l'effet de l'écartement des deux pièces (2), (2'), elle ne 5 subit aucune déformation comme cela arrive par contre, dans le cas de formes conventionnelles.

En se référant maintenant aux figures 3, 4 et 5, si l'on introduit un élément tel qu'une broche (30) à travers la console (12), de manière à l'engager dans le trou (18) de 10 la plaque (15), le vissage du coin (6) sur la partie filetée (7) de la tige, ne provoque que l'élargissement du bout d'une chaussure (figure 3) ; si l'on introduit la broche (30) dans le trou (19) de la plaque (15), on obtient l'écartement parallèle des deux pièces (2), (2'), figure 4 ; si l'on engage la 15 broche (30) dans le trou (20) de la plaque (15), on fait écartier les deux pièces (2), (2'), figure 5, de façon à forcer davantage tant la partie de chaussure au niveau plante du pied que la partie de chaussure au niveau cou-de-pied. Cette opération peut être accompagnée éventuellement, par un réglage 20 convenable de l'introduction de la forme (1) et par l'interposition, lorsque l'on voudrait forcer seule la partie de chaussure au niveau du cou-de-pied, d'un élément façonné (non représenté) entre les pièces (2), (2') et ladite partie de la chaussure qui est au niveau du cou-de-pied.

25 Selon la figure 2, pour obtenir l'allongement d'une chaussure, on engage sur la tige (23) de la forme (1), l'élément conformé (24) puis on agit en rotation sur ladite tige (23). Cette tige (23) peut coopérer avec l'un ou l'autre des trous filetés (25) ou (26) de l'élément (24), et avec l'un ou 30 l'autre des trous (21) ou (22) de la partie (16) de la plaque (15), selon que la chaussure à allonger est une chaussure pour homme ou une chaussure pour dame.

La forme (1) est complétée par une série de trous (31), figure 2, permettant d'insérer des éléments façonnés 35 conventionnels, aptes à provoquer de légères déformations de la tige de chaussure à des points correspondant à des imperfections (telles que cors, durillons, doigts déformés) que présenterait le pied.

L'invention ne se limite aucunement à celui de ces 40 modes d'application, non plus qu'à ceux des modes de réali-

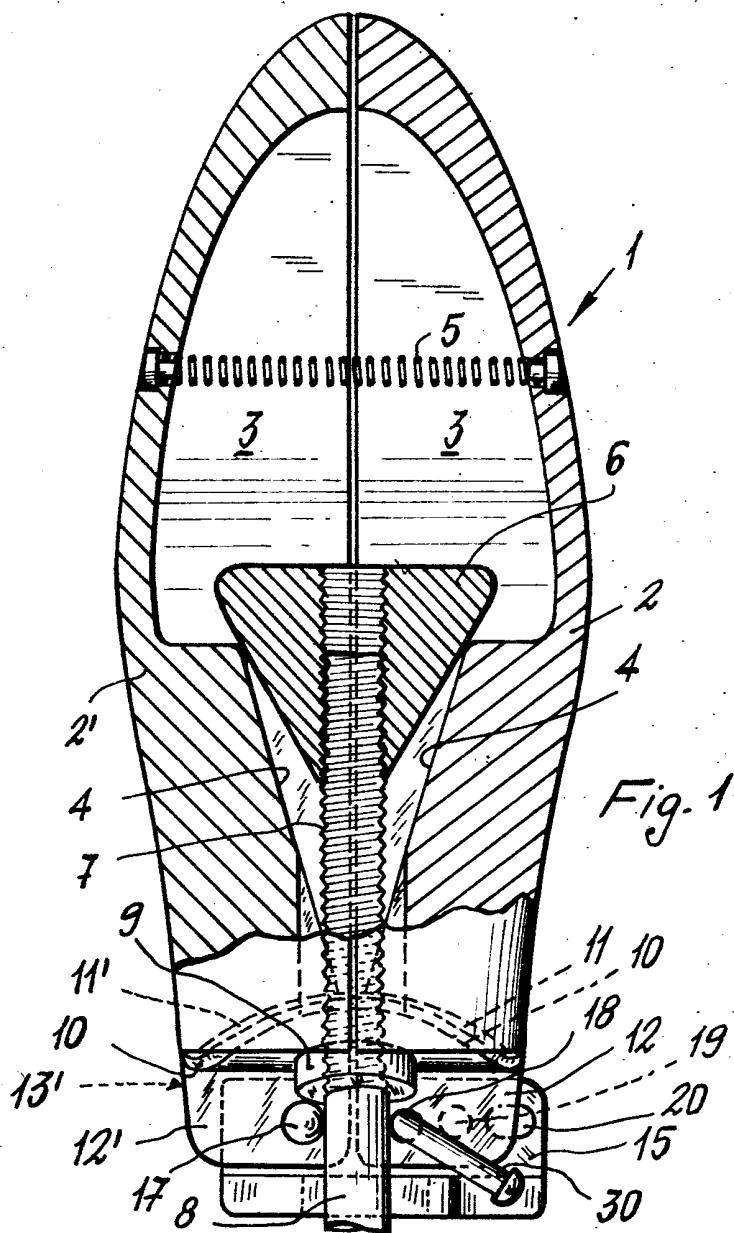
sation de ces diverses parties ayant plus spécialement été
indiqués ; elle en embrasse au contraire toutes les variantes.

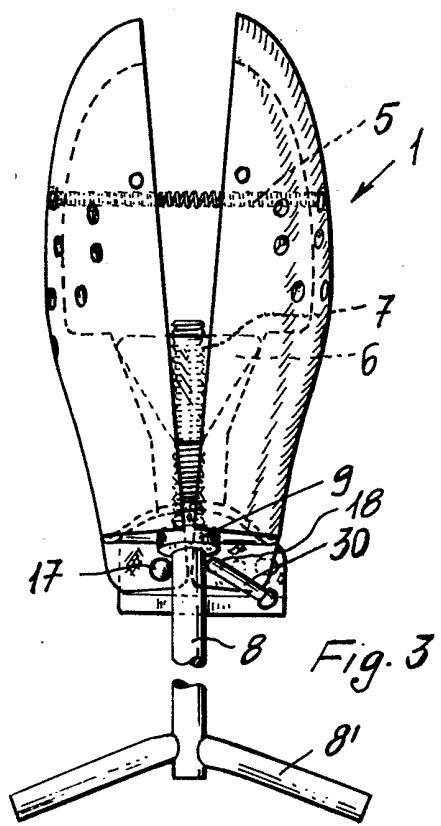
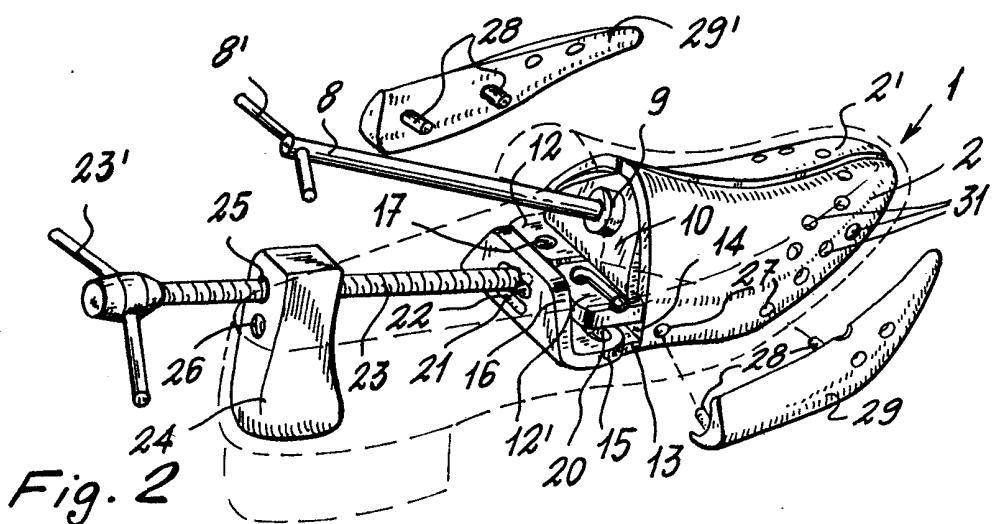
R E V E N D I C A T I O N S

-1- Forme à élargir des chaussures, du type comprenant une première demi-forme (2) et une seconde demi-forme (2'), un organe élastique (5) permettant de les maintenir rapprochées, et un mécanisme (4, 6, 8) pour provoquer l'écartement des deux demi-formes (2, 2'), ladite forme étant caractérisée en ce qu'elle comporte un dispositif constitué par une plaque (15) reliée avec la première demi-forme (2) en un premier point (17), et pouvant être relié avec la seconde demi-forme (2') en des points (18, 19, 20) disposés à des distances différentes dudit premier point, de façon à provoquer, à la suite d'une action sur ledit mécanisme : (a) soit l'écartement des deux demi-formes, uniquement au niveau du bout d'une chaussure ; (b) soit l'écartement parallèle des deux demi-formes ; et (c) soit l'écartement des deux demi-formes au niveau de la partie de chaussure qui est opposée au bout.

-2- Forme selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle comporte des éléments en forme d'écussons (29, 29') que l'on peut disposer de manière amovible sur la première ou sur la seconde demi-forme, en vue d'adapter ladite forme à une chaussure droite ou à une chaussure gauche.

-3- Forme selon la revendication 1, caractérisée en ce que ladite plaque (15) présente une aile (16) permettant d'y engager une tige filetée (23) qui, en coopération avec un élément en forme de talon (24) se vissant sur ladite tige filetée, permet de provoquer l'allongement d'une chaussure dans laquelle la forme (1) se trouve placée.





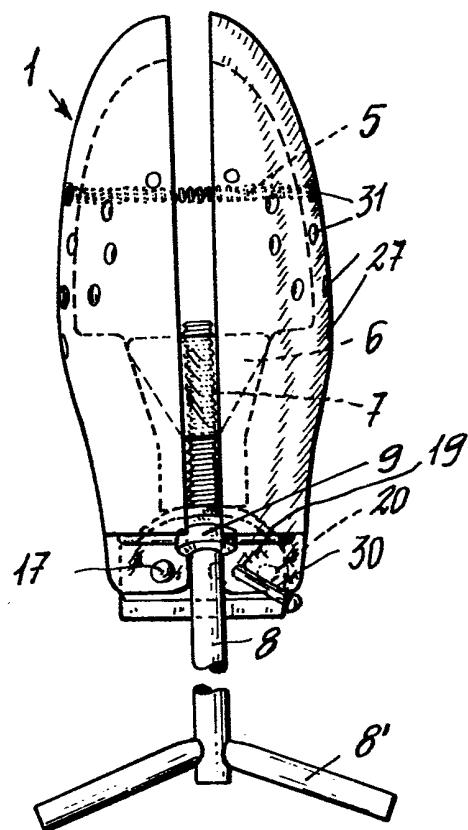


Fig. 4

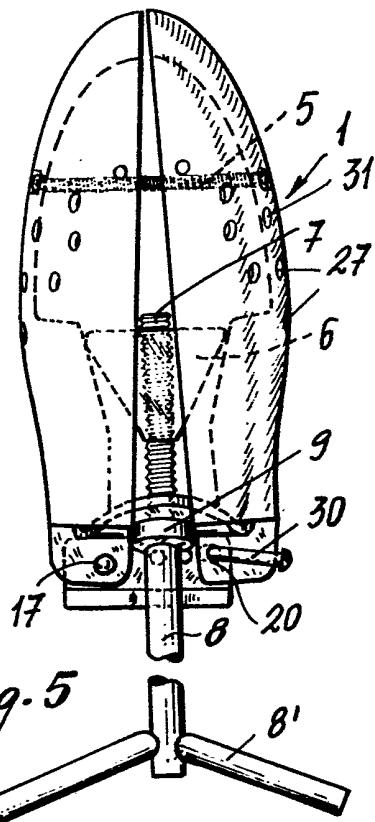


Fig. 5